

# La secte qui prospère avec la bénédiction de l'Eglise

La communauté des Béatitudes et son gourou, Ephraïm, vident les portefeuilles des bonnes âmes. Et le Vatican ne bronche pas.

LA suite d'une embrouille avec les services fiscaux français, Ephraïm, fondateur de la très catholique communauté des Béatitudes, vient de délocaliser une partie de ses activités sectaires en Suisse. Gérard Croissant, de son vrai nom, et ses ouailles charismatiques échapperont peut-être ainsi à la justice des hommes.

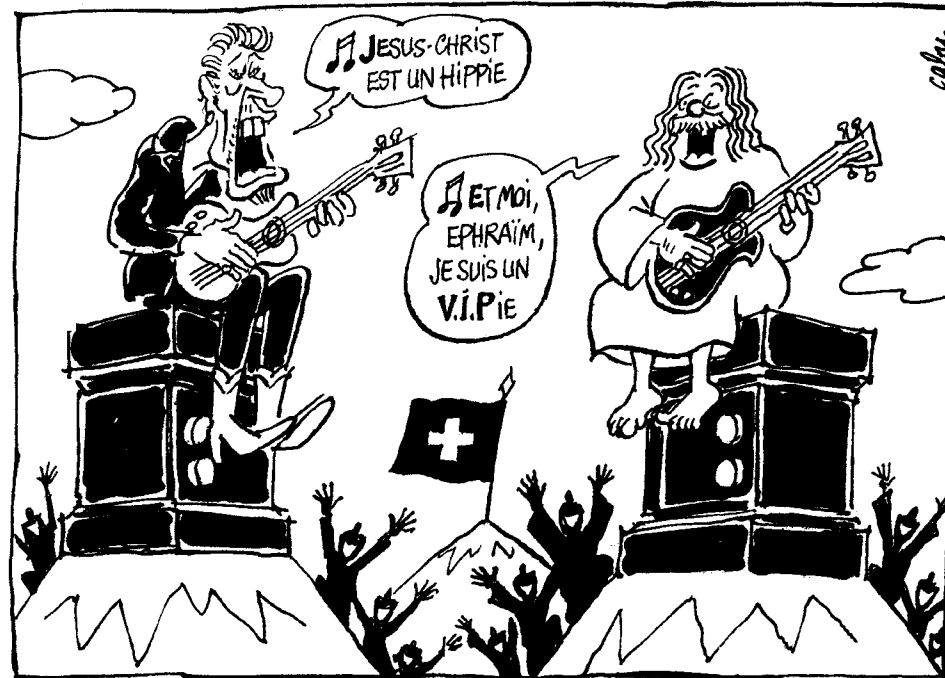
Il était temps. Jean-Michel Roulet, le président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) - qui rendra son rapport annuel le 24 janvier -, assure qu'« un faisceau concordant d'éléments justifie pleinement que la justice soit saisie ». Car « des familles nous ont décrit des situations que l'on peut qualifier de dérives sectaires ». Et les pratiques financières de cette drôle de communauté font déjà l'objet d'une information judiciaire au tribunal de Castres.

## Patrimoine divin

Ephraïm est à la tête d'une véritable entreprise familiale. Son épouse, Josette, en est l'experte-comptable. Ses frères et oeurs, beaux-frères et belles-sœurs dirigent les différentes succursales. La communauté des Béatitudes compte, à l'en croire, 75 implantations à travers le monde. Dont une trentaine en France. Chaque « maison » est conduite par un « berger » qui soigne les âmes et gère un joli patrimoine immobilier, acquis depuis 1973.

Les « Béatitudes » se nommaient alors le « Lion de Juda » (« Le Canard » du 17 août 1988 et du 2 mai 1990) et prétendaient être à « l'image des communautés primitives », les vraies, les dures. Avec la bénédiction du Vatican, ces charismatiques ont, peu à peu, récupéré monastères et abbayes laissés à l'abandon par des religieux vieillissants. Une sorte d'héritage spirituel...

A Nouan-le-Fuzelier, en Sologne, le « ber-



ger » et ses « frères et sœurs » ont ainsi hérité d'un « bel ensemble », composé d'une ferme, d'une grange, de quelques écuries et d'un pavillon de chasse du XIX<sup>e</sup>. Sans oublier 30 hectares de terrains et forêts alentour. C'est peut-être là, le royaume de Dieu... A moins que ce ne soit en Seine-Maritime, où « la Maison du cœur de Marie » tient plus du château que de la crèche, ou bien encore en Côte-d'Or, où les Béatitudes possèdent un impressionnant domaine baptisé « Notre-Dame-des-sept-douleurs ». On les plaint.

Ces braves gens ont pourtant fait vœu de dénuement. C'est écrit dans leurs statuts : « Par leur engagement de pauvreté, tous les membres de la communauté choisissent librement de ne plus rien avoir en

propriété personnelle, mettant tout en commun (...). » Concrètement, le fidèle « verse normalement à la maison commune ses revenus (salaires, retraites, pensions, allocations, assurances) et les dons qu'il reçoit ». Et même les héritages.

Ainsi, la famille M. s'est retrouvée dépourvue de ses maigres économies. Pascal et Myriam, avec leurs deux enfants en bas âge, ont séjourné trois ans au château Saint-Luc, dans le Tarn. Jusqu'en 2003, ils y ont occupé différentes fonctions : jardiniers, secrétaires, infirmiers. « Nous n'étions bien entendu jamais rémunérés », raconte le couple. Il nous était demandé de verser une dîme sur les allocations familiales, le RMI et les dons que nous recevions de notre entourage. » Logée modestement et gracieu-

sément, la famille M. était nourrie, selon la plainte qu'elle a déposée, « grâce à des marchandises périmées données par des commerces. Les repas étaient préparés dans des locaux totalement inappropriés ». Décidément, rien ne remplace les nourritures spirituelles...

En attendant, la petite « entreprise » d'Ephraïm et de ses « bergers » engraisse. Les Béatitudes ont ainsi créé plusieurs associations ou SARL écrans, agréées par l'Etat comme « centres de formation continue », et donc non soumises à la TVA. Des centaines de bedaux nantis viennent, chaque année, y « guérir de leur histoire familiale » grâce à des techniques « psycho-spirituelles », de « psycho-généalogie », d'« agapè-thérapie » et « recevoir l'enseignement d'Ephraïm », prier... et alléger leur compte en banque.

## Multiplication du blé

Officiellement, le coût d'une formation de quatre jours oscille entre 400 et 800 euros. Mais comme les fidèles sont priés de faire œuvre de charité, ils versent une obole supplémentaire, en liquide ou par chèque, mais sans mention du destinataire, s'il vous plaît... De l'argent frais qui permet aux « bergers » d'employer des manœuvres chargés d'embellir les demeures dans lesquelles ils résident pauvrement. Christian T. a été de ceux-là entre août 2003 et janvier 2004. Il se rappelle avoir installé baignoire d'angle, Jacuzzi, réseaux Internet et fausses cloisons dans la résidence d'Ephraïm à Labrit (Landes).

Comme en témoignent les relevés bancaires de Christian T., le gourou lui donnait de l'argent en liquide et des chèques censés couvrir ses frais. Parfois de petites sommes, mais souvent aussi des chèques de 4 000 ou 6 000 euros. Toujours des « dons » de fidèles. Jusqu'au jour où le banquier de Christian T. a cru déceler un cir-

cuit de travail au noir, voire de blanchiment d'argent. Une variante de la multiplication des pains ?

## L'âme et le corps

Les soupçons du banquier pointilleux n'ont pas empêché la poursuite des stages « psycho-spirituels », à Labrit comme ailleurs. Les théories douteuses de prétendus thérapeutes, membres du réseau d'un certain « docteur » Ryke Geerd Hamer, y sont largement enseignées. Ce pape des « thérapies nouvelles » a été condamné en septembre 2004 pour exercice illégal de la médecine et complicité de non-assistance à personne en danger. Selon lui, il est très simple de guérir d'un cancer lorsqu'on peut « réparer l'événement qui l'a déclenché ». Dans ce cas-là, inutile de se soigner.

Mais Ephraïm et les siens font mieux : ils soignent aussi les âmes. Pour être certains d'y parvenir, ils s'y prennent tôt. Les Béatitudes disposent ainsi de leur propre école privée. A Autrey, dans les Vosges, une trentaine d'ados de 13 à 18 ans prient et se préparent à devenir la future élite de la communauté.

Pour appartenir un jour à cette fine fleur de la Béatitude, leurs parents versent mensuellement 350 euros. L'enseignement quotidien, dispensé par 27 profs bénévoles, commence et finit par des prières.

Pendant ce temps, Ephraïm proclame, *urbi et orbi*, la parole du père. Aux dernières nouvelles, il vient d'arriver au Sénégal et, par courriel, réclame « en urgence » à ses fidèles « entre 75 000 et 120 000 euros » pour acquérir « un terrain ou une maison ». Avec piscine, on espère.

Didier Hassoux

• « Le Canard » a sollicité, par téléphone et par fax, l'avis de l'épiscopat français sur les pratiques de la communauté des Béatitudes. Sans succès. Le Verbe se fait vraiment rare et cher.